

Unie, Dynamique,
tournée vers l'avenir !



ESP :
**Des perspectives
ambitieuses !**




L'action utile !

ÉLECTIONS
Professionnelles

Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice



Unie, Dynamique,
tournée vers l'avenir !

Depuis plus de quatorze ans, **l'UFAP UNSa Justice alerte, dénonce et combat le transfert des extractions** judiciaires avec des moyens largement insuffisants de l'Intérieur vers la Justice que l'État refuse obstinément de regarder en face.

Les Équipes de Sécurité Pénitentiaire sont devenues, au fil des années, un pilier essentiel de notre administration, **sans jamais bénéficié** des moyens humains, matériels et juridiques correspondant à leurs missions.

Aujourd'hui, **il n'est plus question d'ajustements, les ESP doivent être renforcées, protégées et sécurisées.**





I. Les Équipes de Sécurité Pénitentiaire

Les Équipes de Sécurité Pénitentiaire assurent des missions essentielles à la continuité de l'action judiciaire et à la sécurité des citoyens.

Elles réalisent des **missions** judiciaires, et **médicales** et **assurent des transferts de détenus**, participent à la sécurisation intérieure et périmétrique des établissements pénitentiaires.

Au fil des années, ces missions se sont **multipliées, complexifiées**. Pourtant, la reconnaissance institutionnelle n'a jamais suivi. Les ESP restent trop souvent mobilisables à l'infini, sans prise en compte sérieuse des **risques encourus** ni des **contraintes subies** par les agents.

II. Le transfert de charges : une faute d'État

Depuis 2010, **l'UFAP UNSa Justice dénonce** un transfert de charges du ministère de l'Intérieur vers le ministère de la Justice qui n'a jamais été assumé politiquement.

Lors de la reprise des extractions judiciaires, seulement **800 emplois ont été octroyés**, alors que plusieurs rapports en **préconisaient plus de 3 000** pour répondre aux besoins réels.

Ce choix initial, lourd de conséquences, a placé les ESP dans une **situation intenable**. Les missions ont explosé, l'activité judiciaire s'est intensifiée, les profils pénaux se sont durcis, mais les effectifs, eux, sont restés structurellement insuffisants. Ce transfert de charges non assumé constitue **une faute d'État** dont les agents ESP paient chaque jour le prix, sur le terrain, au détriment de leur sécurité et de leur santé.

L'UFAP UNSa Justice demande que l'État assume enfin pleinement les conséquences du transfert de charges. Il est **indispensable de mettre en place des effectifs et des moyens matériels adaptés**, afin que les agents ESP puissent accomplir leurs missions dans des conditions sûres et réalistes.





III. Des missions explosives, des moyens dérisoires

Chaque jour, les agents ESP assurent les missions extérieures qui leur sont confiées. Ils les accomplissent dans des **conditions de sécurité qui ne sont pas garanties.**

Les extractions judiciaires et médicales les conduisent quotidiennement dans des tribunaux et des établissements hospitaliers dont les infrastructures ne sont pas adaptées à la prise en charge de personnes détenues à l'aune de la menace contemporaine. Circuits ouverts, absence de zones dédiées et proximité avec le public exposent directement les agents et transforment **ces déplacements obligatoires en situations à risque permanent.**

À cela s'ajoutent des déplacements longue distance, des présentations multiples, des demandes **déconnectées des réalités** opérationnelles et des détenus aux profils de plus en plus violents ; médiatisés ou bénéficiant de complicité extérieure.

L'UFAP UNSa Justice **exige** que les missions extérieures des ESP soient exercées dans des conditions de sécurité garanties.

Une adaptation immédiate des infrastructures judiciaires et hospitalières accueillant des personnes détenues est indispensable, avec :

- La **mise en place de SAS** véhicules sécurisés.
- La **création de circuits pédestres sécurisés** afin de limiter l'exposition des agents au public.
- La **présence systématique de box de présentation** dans chaque juridiction ainsi que l'obligation de chambres sécurisées dans chaque hôpital et lieu de santé.

L'UFAP UNSa Justice **revendique** le **recours systématique à la visioconférence chaque fois que cela est possible**, afin de réduire les extractions judiciaires et de limiter l'exposition des agents.

Nous **exigeons la mise en place dans chaque établissement de matériel de télé-médecine** afin limiter également les extractions médicales aux situations d'urgence.



IV. Ressources humaines : l'usure organisée

La gestion des ressources humaines au sein des ESP est devenue un facteur majeur d'épuisement professionnel. Les sous-effectifs et l'augmentation du nombre de missions entraînent des **plannings instables, des modifications de service sans délai de prévenance** et des journées de travail qui dépassent régulièrement les **douze heures, sans relève**.

Les repos réglementaires ne sont pas respectés, **la vie personnelle** est trop souvent **sacrifiée** et la fatigue s'accumule. Cette forme d'organisation du travail, dictée par l'urgence permanente et l'obligation de réaliser les missions coûte que coûte, finit par casser les agents. Aujourd'hui, l'impératif opérationnel prime trop souvent sur l'humain, au mépris des obligations réglementaires et de la protection des personnels.

L'UFAP UNSa Justice réclame une **gestion des ressources humaines** stabilisée, respectueuse des agents et conforme aux textes en vigueur.

Cette gestion passe par :

- La présence d'un **gestionnaire RH dédié** au sein de chaque base PREJ à partir de quinze agents.
- La désignation d'un **réfèrent RH** pour les bases en deçà de ce seuil.

Les plannings doivent être affichés conformément à la réglementation, et tout changement majeur de service doit être assorti d'un délai de prévenance.

L'UFAP UNSa Justice exige :

- Le **respect strict** des onze heures de **repos** entre deux vacations ;
- La mise en place systématique d'une **relève après douze heures** de mission ;
- Une réelle **flexibilité** dans l'organisation des congés, des récupérations d'heures supplémentaires, du CET et des échanges de service.

Le **paiement ou la récupération** des heures supplémentaires doit relever du libre choix des agents.



La charte des temps de 2014 n'ayant jamais été appliquée, **l'UFAP UNSa Justice revendique** la **création d'une charte des temps spécifique aux ESP**, adaptée aux réalités du terrain et respectueuse des agents.

V. Formation : une impérieuse nécessité

L'administration exige des ESP une **expertise élevée, une maîtrise parfaite des procédures et une capacité d'adaptation permanente**. Pourtant, la **formation** initiale reste **insuffisante** au regard des missions confiées. Elle ne permet pas toujours d'acquérir l'ensemble des compétences nécessaires avant la prise de poste.

La formation continue, quant à elle, n'est **ni structurée ni intégrée** systématiquement aux plannings prévisionnels annuels. Elle ne permet pas une réelle montée en compétences opérationnelle. On exige l'excellence sans fournir les fondations nécessaires. **Cette situation n'est plus acceptable.**

L'UFAP UNSa Justice revendique une **formation initiale renforcée** permettant l'acquisition réelle des compétences nécessaires à l'exercice des missions ESP.

Cette formation initiale doit :

- **Intégrer** systématiquement **un stage** de mise en situation avant toute prise de fonction.

La formation continue **doit devenir un pilier structurant du métier, avec :**

- Un socle commun de cinq jours destiné à **consolider les compétences** ;
- Un **complément d'un jour et demi** de formation par trimestre.

La formation continue doit être intégrée de manière systématique au planning prévisionnel annuel.

L'UFAP UNSa Justice exige qu'un temps dédié à la **cohésion d'équipe** soit prévu au sein de chaque ESP, condition indispensable à l'efficacité opérationnelle.



VI. Sécurité et matériel : des agents exposés

Les agents ESP sont trop souvent engagés avec des **matériels vieillissants** ou **inadaptés aux menaces actuelles**.

L'armement est incomplet, parfois absent, et les moyens de riposte en cas d'attaque extérieure restent limités. Cette exposition permanente est aggravée par des équipements de protection individuelle trop souvent insuffisants ou inadaptés.

L'UFAP UNSa Justice **revendique** un **renouvellement régulier des matériels et des armements**, avec une participation effective des agents dans le choix des équipements.

- Chaque agent doit être doté :
 - D'un **gilet pare-balle** individuel évolutif.
 - D'un **gilet et d'un holster** à port discret pour les missions en civil.
- Les caméras-piétons doivent être adaptées aux réalités des missions, notamment en termes d'ergonomie et d'autonomie.

L'UFAP UNSa Justice **exige** également :

- la dotation d'un **bouclier** d'intervention par véhicule ;
- le déploiement systématique du **pistolet** à impulsions électriques ;
- la dotation d'un **aérosol de défense** de grande capacité par équipage ;
- un accès national à **GENESIS** pour l'ensemble des agents ESP.

L'UFAP UNSa Justice **demande** l'installation de **bornes ou de réseau Wi-Fi** dans les tribunaux ou les hôpitaux afin de permettre l'utilisation des moyens de communication mis à disposition.

VII. Véhicules : des outils inadaptés

Le parc automobile pénitentiaire reste trop souvent identifiable, **insuffisamment banalisé et inadapté aux missions confiées**. La motorisation est souvent insuffisante, les protections balistiques absentes, et les équipements de signalisation largement perfectibles.

Cette réalité expose directement les équipages à des risques accrus d'intimidation, d'agression ou d'attaque ciblée.



L'UFAP UNSa Justice exige la **banalisation** complète du **parc automobile** pénitentiaire.

- **Les véhicules doivent :**
 - être **diversifiés** dans leurs marques et modèles afin de limiter leur identification ;
 - être **adaptés** aux missions en termes de motorisation, de fiabilité et de capacité de fuite en cas d'attaque.
- **Les véhicules doivent être équipés :**
 - De **feux lumineux** pénétrants à l'avant et à l'arrière ;
 - D'un **gyrophare amovible**.
- Le **déploiement de dashcams** est indispensable pour lutter contre les intimidations et permettre des poursuites judiciaires.

L'UFAP UNSa Justice **demande** également :

- des contrats d'**entretien adaptés** à une utilisation intensive ;
- la mise à disposition de **véhicules dotés de protections balistiques**.



VIII. Escortes et missions extérieures : la fin des pratiques à risque

Certaines pratiques, devenues courantes, sont aujourd'hui **clairement dangereuses**. Les escortes réalisées à seulement deux agents, les missions de liaison avec un agent isolé ou les présentations multiples sous-calibrées constituent des prises de risques injustifiables.

Les niveaux d'escorte sont trop souvent mal évalués, les audiences planifiées sans tenir compte des disponibilités réelles des équipes. Les ESP assurent la sécurité, mais les décisions qui encadrent leurs missions ne sont pas toujours pensées pour les protéger.

L'UFAP UNSa Justice exige la **fin immédiate** des escortes réalisées à seulement deux agents.

- Les niveaux d'escorte doivent être évalués de manière réaliste, sur la base d'un profilage actualisé **au plus proche de la mission**.
- Chaque sortie d'un détenu doit être **précédée d'une fouille intégrale systématique** afin de garantir la sécurité des agents.



- Le logiciel **ROMÉO doit être paramétré** de manière contraignante afin que les audiences ne puissent être planifiées que sur des créneaux compatibles avec la disponibilité réelle des équipes.
- Les missions dites de liaison, consistant à envoyer **un agent seul** rejoindre un autre équipage, **doivent cesser immédiatement**.

Les ESR : une sécurité renforcée qui ne s'improvise pas

Les Équipes de Sécurité Renforcée répondent à un besoin réel face à l'évolution de la menace. Cependant, la sécurité renforcée ne peut se décréter. Elle nécessite une **formation initiale solide, une formation continue adaptée et une coordination permanente avec les ESP**. Entre autres, le module opérationnel doit être fortement renforcé !

Aujourd'hui, les ESR sont créées à effectifs constants, fragilisant la réalisation des missions classiques. Il n'existe aucun temps dédié à la coordination opérationnelle, pourtant clé de voûte du travail d'équipe. Cette approche fragilise l'ensemble du dispositif.

L'UFAP UNSa Justice exige que les Équipes de Sécurité Renforcée **bénéficient d'une formation initiale et continue adaptée aux exigences spécifiques de leurs missions**. Cette formation doit inclure des temps dédiés à la coordination opérationnelle avec l'ensemble des ESP afin de garantir une réelle complémentarité. Les ESR ne peuvent pas être constituées à effectifs constants, un **abondement des effectifs** est indispensable !

1. Port de l'arme :

Du fait même de la nature de leurs missions, les personnels pénitentiaires sont aujourd'hui des cibles identifiées et exposées à une menace permanente, qui dépasse largement le cadre strict de l'établissement pénitentiaire pour s'étendre à leur vie privée et à leurs familles. Si une note DAP du 18 juin 2025, adossée à l'arrêté du 19 décembre 1997, encadre l'acquisition, la détention et le port d'armes à l'extérieur pour les agents disposant d'armes personnelles, **aucun dispositif n'existe encore pour les personnels détenteurs d'une arme administrative nominative**.

Cette situation est inacceptable. Des agents formés, habilités et armés dans l'exercice de leurs fonctions ne peuvent rester privés d'un droit élémentaire à la protection en dehors du service, alors même que d'autres forces de sécurité intérieure en bénéficient déjà.



L'UFAP UNSa Justice exige la création immédiate d'un dispositif **permettant aux personnels volontaires de porter leur arme administrative hors service**, ainsi que l'acceptation systématique des demandes de port d'arme dès lors qu'un agent en fait la demande, afin de garantir leur sécurité, celle de leurs proches et, au-delà, de renforcer la sécurité publique.

2. Indemnitaires :

L'UFAP UNSa Justice revendique

- Une **indemnité forfaitaire de nuitée** d'au moins **50 € en métropole, 60€ en Outre-Mer**.

Concernant les astreintes :

- Une revalorisation substantielle des montants, : **225€ /semaine** contre 150€ actuellement, ou **250€/semaine** incluant dans le forfait l'ajout de 50€ de jour férié lorsqu'il est positionné sur un jour ouvré.
- Un forfait réévalué à compter de la 15^e semaine d'astreinte à hauteur de **400€**.
- Lorsque **le délai de prévenance** pour la réalisation de l'astreinte est inférieur à 15 jours, **l'application d'un coefficient de 1,5 en sus**.

L'UFAP UNSa Justice, la voix de tous les personnels

Les Équipes de Sécurité Pénitentiaire sont un pilier indispensable de notre administration. **L'UFAP UNSa Justice exige aujourd'hui des moyens à la hauteur des enjeux de sécurité et des risques encourus quotidiennement.**

Il est temps d'imposer des solutions.

La sécurité ne se décrète pas, elle s'impose : par l'effectif, par le matériel, par la formation.

Fidèle à son identité, **l'UFAP UNSa Justice** portera votre voix pour que **chaque agent ESP soit enfin protégé, reconnu et respecté.**

Avec l'UFAP UNSa Justice, ensemble, unis et déterminés, nous ferons de vos ambitions et de votre sécurité nos priorités.



ÉLECTIONS
Professionnelles

Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice



L'action utile !